

Le onze décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le six décembre deux mille vingt-quatre s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Roger TALARMAIN, Maire.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Patricia PERROT pouvoir à Christine SALIOU, Marie-Laure MAGALHAES pouvoir à Roger TALARMAIN.

Madame Sylvia BRIMBEUF a été nommée secrétaire de séance.

Les conseillers communautaires font le bilan de l'action de la Communauté de Communes du Pays des Abers.

24.6.0 COMPTE-RENDU SEANCE PRECEDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, sollicite l'assemblée sur le compte rendu du conseil municipal du 13 novembre 2024.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ADOpte le compte rendu de la séance du 13 novembre 2024

24.6.1TARIFS LOCATION 2024

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire présente la proposition, étudiée par la commission générale du 6 novembre 2024.

Il propose une augmentation des principaux tarifs de 1.5 %.

OBJET	2022	2023	2024	2025
<u>Location des immeubles</u>				
14 A place Eugène Forest	347,00	359,00	372,00	372,00
14 B place Eugène Forest	422,00	437,00	452,00	452,00
<u>Cimetière</u>				
<u>Concessions</u>				
- 10 ans	53,00	58,00	61,00	61,92
- 30 ans	118,00	130,00	137,00	139,06
- 50 ans	161,00	177,00	186,00	188,79
<u>Colombarium (à ajouter au prix de concession)</u>				
- 10 ans	419,00	461,00	484,00	491,26
- 30 ans	734,00	807,00	847,00	859,71
- 50 ans	1068,00	1175,00	1234,00	1252,51
<u>Photocopies (gratuit demandeur d'emploi et état civil)</u>				

- Format normal	à l'unité	0,30	0,35	0,40	0,45
	par 10	0,25	0,30	0,35	0,40
- Double format	à l'unité	0,50	0,55	0,60	0,65
	par 10	0,30	0,35	0,40	0,45
Couleur A4		0,50	0,55	0,60	0,65
Couleur A3		0,80	0,85	0,90	0,95
<u>Emplacement pour les fêtes</u>					
Stands de moins de 20 m ²		45,00	50,00	53,00	53,80
Stands de 21 à 50 m ²		56,00	62,00	65,00	65,98
Stands de plus de 50 m ²		84,00	92,00	97,00	98,46
- Stationnement de caravanes					0,00
* Durée des fêtes		57,00	63,00	66,00	66,99
* Hors des fêtes (par jour)		21,00	23,00	24,00	24,36
- Camions magasins et stands					0,00
* Hors des fêtes		1/2 tarif	1/2 tarif	1/2tarif	1/2tarif
Stand hebdomadaire, forfait annuel		126,00	139,00	146,00	148,19
<u>Entrée en ville (bateau)</u>					
Autorisation préalable du Maire		1700,00	1870,00	1964,00	1993,46
<u>Pesée pont à bascule</u>		4,85	5,40	5,70	5,79
Capture et /ou fourrière par nuitée		38,00	42,00	44,00	44,66
Percolateur		7,80	8,60	9,00	9,14
<u>Terre noire le m³</u>		6,60	7,30	7,70	7,82
<u>Location des salles</u>					
2 par foyer par an à la 3ème tarif extérieur					
<u>Caution</u>					
- Salle polyvalente et Saint Pierre		3*tarif	3*tarif	3*tarif	3*tarif
- Salle omnisports		648,00	713,00	749,00	760,24
<u>Salle Polyvalente :</u>					
- Assoc. p/activités lucratives (1gratuite/an)		161,00	177,00	186,00	188,79
- Apéritif et Repas (Habitant de la commune)		186,00	205,00	215,00	218,23
- Apéritif et Repas (Habitant extérieur 1 mois)		350,00	385,00	404,00	410,06
- Organisme professionnels, économiques et commerciaux		426,00	469,00	492,00	499,38
- Associations extérieures		224,00	246,00	258,00	261,87
- Associations locales hors activités lucratives		Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<u>Salle Saint Pierre :</u>					
- Assoc. p/activités lucratives (1 gratuite/an)		72,00	79,00	83,00	84,25
Apéritif et Repas (Habitant commune)		110,00	121,00	127,00	128,91
Apéritif et Repas (extérieurs option 1 mois)		220,00	242,00	254,00	257,81
Café le jour des obsèques		34,00	37,00	39,00	39,59
- Organisme professionnels, économiques et commerciaux		279,00	307,00	322,00	326,83
- Associations extérieures		138,00	152,00	160,00	162,40
- Associations locales hors activités lucratives		Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<u>Salle Annexe salle omnisports :</u>					
- Assoc. p/activités lucratives (1 gratuite/an)		31,00	34,00	36,00	36,54
Apéritif et Repas (Habitant commune)		57,00	63,00	66,00	66,99
Apéritif et Repas (extérieurs option 1 mois)		110,00	121,00	127,00	128,91
- Associations extérieures, organismes professionnels, économiques et commerciaux		110,00	121,00	127,00	128,91
- Associations locales hors activités lucratives		Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<u>Salle omnisports</u>					
Associations extérieures à la commune		618,00	680,00	714,00	724,71
Location de salles contrôle laitier (maxi 20 fois/an)		461,00	507,00	532,00	539,98

Chapelle Saint Piric p/activités lucratives	62,00	68,00	71,00	72,07
Emplacement taxi (par an)	31,00	34,00	35,00	35,53
Tarif main d'œuvre STM	45,00	46,60	49,00	49,74
Location pôle santé bureau 1 et 3	337,00	349,00	361,22	366,63
Location pôle santé bureau 2	233,00	241,00	249,44	253,18
Location pôle santé la demi-journée	17,00	17,50	18,11	18,38
Vente de bois (une corde par demandeur)	114,00	125,00	131,00	132,97

Repas des anciens - de 70 ans coût du repas payé par la commune au fournisseur de la prestation
Participation PSC 1 voir délibération 06-07-08 du 16 octobre
2008

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

AUTORISE le Maire à signer la convention «

24.6.2 DM

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, présente la proposition de modification n°2 du budget Commune 2024. : (intégration voirie lotissement le temps des cerises dans la voirie communale)

Dépenses d'investissement

Article 2151-041 réseaux et voiries 136 621.16 €

Recettes

Article 13248 041 autres communes 136 621.16 €

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

***ADOpte cette décision modificative n°2 du budget Commune 2024
AUTORISE le Maire à signer tous documents y étant liés.***

24.6.3 Clôture Lotissement Le Temps des cerises

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, présente la proposition, étudiée par la commission générale du 6 novembre 2024, suivante :

Il propose de clore ce budget de lotissement Le temps des Cerises au 31 décembre 2024

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

CLOS le budget du lotissement Le Temps des Cerises

24.6.4 Tarif cadeaux de Noel enfants du personnel

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, présente la proposition, étudiée par la commission générale du 6 novembre 2024, suivante :

La commune, afin de pouvoir offrir un cadeau aux enfants du personnel communal (de moins de 12 ans) dans le cadre des fêtes de fin d'année doit prendre une délibération. Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur cette autorisation. Le cadeau sera un bon d'achat LECLERC d'une valeur de 30 € .

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

APPROUVE

24.6.5 Ouverture d'une ligne de trésorerie

Discussion

Daniel Conq est sorti avant l'énoncé de ce sujet.

Roger TALARMAIN, Maire présente la proposition, étudiée par la commission générale du 6 novembre 2024.

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la Commune de Plouguin peut ouvrir une ligne de trésorerie. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire de la Commune. Les tirages de crédits s'effectuent en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet. Après études des offres reçues, la proposition de la banque ARKEA apparaît la plus intéressante.

Offre du 28/11/2024	Destinataire Commune de PLOUGUIN	Montant 250 000,00 €
------------------------	-------------------------------------	-------------------------

Ouverture d'une ligne de trésorerie

• CITE GESTION TRESORERIE

Durée	Index	Marge	Base	Commission d'engagement *
12 mois	T13M	0,76%	360 jours	0,25% du montant *

Taux utilisé pour le calcul des intérêts, pour un mois donné :
T13M flooré à 0 + Marge

* Cette commission est due à la date de signature du contrat et restera définitivement acquise au PRETEUR.

Valeur de l'Euribor 3 Mois, à titre indicatif:

taux quotidien	15/11/2024
EUR3M	2,998%

• CARACTERISTIQUES GENERALES

<u>Commission de non utilisation de la ligne</u>	Néant
<u>Versement des fonds:</u>	Sans frais
<u>Montant minimum:</u>	10 000 €
<u>Modalités:</u>	par accès domiweb - en J avant 15h00 en J+1 après 16h00

Offre valable jusqu'au
13/12/2024

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

APPROUVE l'ouverture d'une ligne de trésorerie

24.6.6 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Discussion

Frédéric Paul, Adjoint au Maire, présente le projet de modification du règlement intérieur de la médiathèque municipale.

Cette modification concerne les horaires d'ouverture de la médiathèque au public.

Il est proposé de modifier les horaires d'ouverture du vendredi. Actuellement, le créneau d'ouverture est de 17h30 à 19 h30.

Dans un souci de rendre un service de plus haute qualité à la population, il est proposé de modifier ce créneau d'ouverture comme suit : 16h30 à 18h30.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

APPROUVE la modification des horaires

24.6.7 TARIFS DES TERRAINS LOTISSEMENT LE FAUBOURG

Discussion

Roger TALARMAN, Maire présente la proposition de tarifs de vente des lots du lotissement LE FAUBOURG

	Surface	Prix du terrain aménagé (H.T.)	Prix du terrain	TVA à la marge	Prix de vente TVA incluse
1 rue des hirondelles	390	28 683,41 €	5 461,19	4 862,26 €	39 006,86 €
2 rue des hirondelles	426	31 331,11 €	5 965,30	5 311,09 €	42 607,50 €
3 rue des hirondelles	449	33 022,69 €	6 287,37	5 597,84 €	44 907,90 €
4 rue des hirondelles	357	26 256,35 €	4 999,09	4 450,84 €	35 706,28 €
5 rue des hirondelles	542	39 862,58 €	7 589,65	6 757,30 €	54 209,54 €
7 rue des hirondelles	454	33 390,43 €	6 357,39	5 660,17 €	45 407,99 €
9 rue des hirondelles	398	29 271,78 €	5 573,22	4 962,00 €	39 807,00 €
11 rue des hirondelles	430	31 625,29 €	6 021,31	5 360,96 €	43 007,57 €
13 rue des hirondelles	518	38 097,45 €	7 253,58	6 458,09 €	51 809,11 €
15 rue des hirondelles	621	45 672,81 €	8 695,90	7 742,22 €	62 110,93 €
	4585	337 213,90	64 204,00	57 162,78	458 580,68

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ADOpte ces tarifs de vente des terrains du lotissement LE FAUBOURG
CONFIE à maître DROUAL, notaire à Ploudalmézeau, la vente des lots
AUTORISE le Maire à signer tous documents y étât lié.**

24.6.8 VENTE PARCELLE ZT1

Discussion :

Sebastien Cabon sort de la salle

Roger TALARMAIN, Maire présente la proposition suivante :
Vente de la parcelle ZT 1 d'une superficie de 30 820 m² au tarif de 30 000 € TTC au GAEC de la BUTE LANDRE à PLOUGUIN



Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

ADOpte cette proposition

Autorise le Maire à signer tous les documents liés à cette transaction

CONFIE la rédaction de l'acte à Maître DROUAL notaire à PLOUDALMEZEAU

24.6.9 VENTE PARCELLE YD 121

Roger TALARMAIN, Maire présente la proposition suivante :
Vente de la parcelle YD 121 d'une superficie de 9 507 m² en zone verte au tarif de 3 000 € TTC au GAEC MERCEL - KERHUEL à PLOUGUIN



Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ADOpte cette proposition

Autorise le Maire à signer tous les documents liés à cette transaction

CONFIE la rédaction de l'acte à Maître DROUAL notaire à PLOUDALMEZEAU

24.6.10 APPROBATION D'UNE MOTION DE SOUTIEN RELATIVE A LA PROTECTION DES ELUS LOCAUX DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Discussion

Roger TALARMAN, Maire présente la proposition d'approbation d'une motion de soutien relative à la protection des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions,

Considérant que les élus locaux constituent un maillon essentiel de l'action publique, et qu'ils doivent être protégés dans l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que la législation de 2013 sur les conflits d'intérêts, et son interprétation fluctuante par la jurisprudence, font peser un climat d'incertitude qui entrave l'exercice serein de nos mandats, dès lors que des élus peuvent être condamnés pour des raisons de pure forme, sans rechercher si l'intérêt général ou le devoir de probité ont été lésés ;

Considérant que les lois de 2021 et 2022, qui ont cherché à corriger certains effets néfastes de la loi de 2013 n'y sont pas complètement parvenues ;

Demande aux parlementaires de prendre l'initiative d'une nouvelle proposition de loi clarifiant et simplifiant les règles régissant les conflits d'intérêts des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions ;

Demande que cette loi établisse, aussi précisément et concrètement que possible, la notion de conflit d'intérêts, pour permettre aux élus d'appréhender les situations à risque, et pour éviter les interprétations floues et divergentes ;

Demande que cette loi pose comme principe l'absence de conflit d'intérêts dans tous les cas où l'élu siège dans une structure qui poursuit des missions d'intérêt général, pour le compte de la collectivité dont il est élu ;

Demande que les sanctions soient proportionnées, pour garantir l'équilibre entre les faits reprochés et les peines encourues, et que les élus locaux puissent faire prévaloir leur « droit à l'erreur » pour tous les cas où un magistrat aura établi que l'intérêt général et la probité n'auront pas été lésés ;

Confie au Conseil départemental du Finistère, à l'Association des maires du Finistère, et à l'Association des maires ruraux du Finistère, en lien avec les parlementaires du Finistère, le soin de transmettre cette motion avec celles des communes et des EPCI du Finistère, au Président du Sénat ainsi qu'à la Présidente de l'Assemblée nationale.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

APPROUVE

24.6.11 APPROBATION D'UNE MOTION DE SOUTIEN A L'UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire présente la proposition de soutien à l'UBO.

L'Université de Bretagne Occidentale (UBO) a une grande importance pour le développement économique, social et culturel du Finistère, l'excellence de la formation dispensée par l'UBO est reconnue au niveau national et international.

Cependant, l'UBO rencontre des difficultés financières qui limitent sa capacité à remplir ses missions de service public.

Les administrateurs de l'AMF 29 soutenu par la commune de PLOUGUIN

- Appellent l'État à rétablir une équité de financement entre les universités, en mettant fin aux inégalités de dotation par étudiant.
- S'engagent à travailler aux côtés de l'UBO pour défendre ses intérêts et promouvoir son développement.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

APPROUVE

24.1. QUESTIONS DIVERSES

Présentation des DIA

Présentation du Calendrier 2025

- Vœux du Maire 3 janvier 2025
- Préparation du calendrier des conseils municipaux janvier 2025
- Préparation du budget janvier/ février 2025
- Vote du budget mars 2025
- Fête du livre 9 mars 2025, fête de la musique juin 2025, fête du jeux novembre 2025, marché de noel décembre 2025
- Préparation nouveau marché cantine (février 2025)
- Préparation marché assurance municipale (février 2025)
- Mise en place des préconisations RGPD (mise en conformité)
- Travaux école (RADON)

TALARMAIN R.	SALIOU C.	MARZIN O.	KERJEAN M.	PAUL F.
KERJEAN A.	TARI C.	BRIMBEUF S.	MAGALHAES M-L.	PERROT P.
SALAÜN N.	DA CUNHA C.	LANGIN U.	DUMONTIER C.	MENEC A.
EMEURY J.	CABON S.	CONQ D.		